

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

Identifiant annonce : 7314588801

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7314588801>

Cette annonce a été mise en ligne le **24 décembre 2022** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

### LE CLOS DU PETIT FIEF

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

porté à 373 100 euros

Siège social : 3 Lieudit Le Petit Fief

DRAIN

49530 OREE D'ANJOU

918 492 919 RCS ANGERS

Augmentation de capital

Il résulte du procès-verbal de l'associé unique du 22 décembre 2022 que ce dernier a approuvé les termes du contrat d'apport du 1er décembre 2022, aux termes duquel M. Guillaume BAUMARD a apporté par voie d'apport en nature à la société la pleine et entière propriété de de la pleine et entière propriété de 33 actions de la société SAS BAUMARD MICHEL, société par actions simplifiée au capital de 200 000 €, dont le siège social est 227 Rue Pierre et Marie Curie, ZA les Couronnières, LIRE, 49530 OREE D'ANJOU, immatriculée sous le numéro 422 923 375 RCS ANGERS, chaque action ayant une valeur nominale de 2 000 € et une valeur réelle estimée à 8 750 €, soit un apport de 288 750 € pour les 33 actions de la société SAS BAUMARD MICHEL apportées.

Et de la pleine et entière propriété de 25, parts sociales de la société IDSYSTECO, n°1 à 25, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 €, dont le siège social est 227 Rue Pierre et Marie Curie, ZA Les Couronnières, LIRE, 49530 OREE D'ANJOU, immatriculée sous le numéro 518 539 366 RCS ANGERS, chaque part sociale ayant une valeur nominale de 100 € et une valeur réelle estimée à 3 334 €, soit un apport de 83 350 € pour les 25 parts de la société IDSYSTECO apportées.

Les biens apportés étant évalués au total à 372 100 euros L'associé unique a notamment approuvé la valorisation et les conditions de rémunération de cet apport.

En conséquence de l'approbation de l'apport susvisé, le

capital social de la société a été augmenté d'un montant nominal de 372 100 euros pour le porter de 1 000 euros à 373 100 euros, par l'émission de 37 210 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, attribuées à M. Guillaume BAUMARD en rémunération de son apport. L'article 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

POUR AVIS

Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

